



SAISON 2025-2026



MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ARBITRAGE KUMITÉ

ffkarate.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE **KARATÉ**

Règlement d'arbitrage karaté

Kumité enfants et jeunes

Les catégories masculines et féminines concernées sont :

POUSSINS - PUPILLES - BENJAMINS et MINIMES

Chaque catégorie est définie par l'âge et le poids. **L'arbitrage se fera à 2 juges de coins et un arbitre du niveau départemental jusqu'au niveau régional pour les PUPILLES et national (Zone Nord et zone Sud) pour les benjamins.**

ARTICLE 1 – ZONE DE COMPETITION KUMITE

Chez les enfants (catégories poussins, pupilles, benjamins), l'aire de compétition sera ramenée à **6m x 6m** avec un mètre supplémentaire sur chacun des côtés (*surface de sécurité*).

Chez les minimes, l'aire de compétition est de **8m x 8m** avec un mètre supplémentaire sur chacun des côtés (*surface de sécurité*).

ARTICLE 2 – TENUE OFFICIELLE

TENUE OFFICIELLE des ARBITRES

Lors des compétitions des catégories POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS et MINIMES, **le port de la cravate et du blazer par les arbitres est requis.**

TENUE OFFICIELLE des COMPETITEURS

Les équipements de protection suivants sont obligatoires et doivent être homologués par FFKDA.

- Casque rouge et bleu.
- Plastron pour les garçons et filles est obligatoire. (Notez que les casques et plastrons ne seront plus fournis par la Fédération.)
- Le port des gants et de protections de tibias et pieds sont obligatoire.
- Un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus. Il en est de même pour les protections de pieds et des protèges tibias.
- Le port de la coquille est obligatoire pour les garçons.
- Les lunettes sont interdites. Les lentilles de contact souples peuvent être portées, mais cela se fait sous la responsabilité du compétiteur.

Modification du règlement d'arbitrage kata

Mise à jour : 19 décembre 2025

ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DES SCORES AVERTISSEMENT ET PENALITES

Le coaching est autorisé pour les POUSSINS, PUPILLES et BENJAMINS.

Utilisation du système de deux juges de coins et un arbitre, applicable en département et ligue pour les PUPILLES et en département, ligue et national (Zone Nord et Zone Sud) pour les BENJAMINS.

CRITERES DE DECISIONS

L'application du règlement d'arbitrage 2024-2025 pour les poussins, pupilles et benjamins est rétabli, **inclusant les fautes et pénalités**. Les sorties, exagérations et les saisies devront être prises en compte. En outre, le port de la cravate et du blazer pour les arbitres est rétabli.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

39, Rue Barbès 92120 MONTROUGE
ffkarate.fr